

Acronymes

CEM : Champs électromagnétiques - EHS : électrohypersensibilité - MCS : chimicosensibilité - EM : électromagnétique

◆ ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

Groupe de parole des proches-aidants* EHS/MCS organisé le 12 novembre 2025

Un proche-aidant est une personne qui aide régulièrement un proche malade, handicapé ou en perte d'autonomie, sans être un professionnel.

« Prendre soin des proches-aidants, c'est renforcer le soin aux plus fragiles. »

La première rencontre en visioconférence du groupe de parole a réuni **12 proches-aidants**, accompagnés par les intervenants médicaux bénévoles d'AZB (Dr Rafalovitch, Dr Dieuzaise) ainsi que la psychosociologue Bernadette Lecompte.

Ce qui est ressorti des échanges

Les participants : conjoints, parents, amis ont partagé leurs difficultés communes :

- **Isolement social** et incompréhension de l'entourage.
- **Adaptations permanentes** du quotidien : déplacements, sorties, rencontres...
- **Charge mentale importante**, rôle de « protecteur » face aux expositions électromagnétiques ou chimiques.

Les intervenants en réponse ont rappelé la nécessité pour les proches-aidants **de prendre soin de soi**, de préserver leur équilibre : repos, soutien psychologique, activités personnelles, limites à poser sans culpabilité.

Cette rencontre a permis à chacun de **rompre l'isolement**, de se sentir compris et de légitimer son vécu.

- **Ressources utiles**

Des dispositifs d'aide existent : congé proche-aidant, AJPA (Allocation journalière du proche aidant), solutions de répit, plateformes départementales.

Liens utiles :

<https://formation.aidants.fr/modules-0>

<https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/vivre-avec-une-maladie-chronique/article/les-aidants-et-les-proches>

<https://www.aidants.fr/vous-etes-aidant/aidant-et-competent/>

- **Pour la suite**

Les proches-aidants qui ont participé souhaitent renouveler ces temps d'échange.

Une demande forte du groupe présent a émergé : mieux comprendre l'évolution de l'EHS/MCS et les possibilités de soins afin de mieux accompagner.

◆ LES ADHERENTS NOUS ALERTENT

Durcissement de la prise en charge des personnes atteintes d'EHS-MCS au sein des maisons du Handicap - Prestation de Compensation du Handicap - PCH

Plusieurs adhérents d'AZB nous ont signalé qu'ils n'avaient pas obtenu de réponse favorable cette année à leur demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) auprès de la MDPH-MDA (Maison Départementale de l'Autonomie). Rappelons que cette aide peut être attribuée à des personnes qui ont obtenu en parallèle la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé – personnes de moins de 60 ans) afin de pouvoir financer des frais liés au handicap, dépenses qui permettent de mieux réaliser des actes de la vie quotidienne.

Certaines personnes, avec la RQTH reconnaissant le handicap ont pu obtenir la prise en charge de baldaquin, de tissus de protection, etc. Il est à noter que cette demande a toujours été difficile à satisfaire et qu'elle a été attribuée avec parcimonie.

Ces derniers temps, il semblerait que ces demandes ne soient plus financées.

Est-ce le dernier rapport de la SFST – Société Française de Santé au Travail, qui influence ces décisions ? Est-ce que le Ministère du travail et des solidarités, le Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées donnent de nouvelles directives dans ce sens ? On peut se demander si les demandes dont le nombre peut exploser ne font pas l'objet de restrictions budgétaires.

Si vous avez des témoignages à nous transmettre à ce sujet, n'hésitez pas à nous les envoyer.

Nous suivons cette situation avec attention et nous réservons la possibilité dans les prochains mois de mener des actions plus spécifiques.

Vous pouvez retrouver les critères d'attribution déterminés par le code de l'action sociale et des familles annexe 2-5 ici : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/2021-01-01

◆ HABITAT-SANTE : LA CREATION DE LIEUX DE RESSOURCEMENT

Nouvelle action AZB : Objectif Caravanes- Santé »

Des lieux de répit mobiles et accessibles

Nous avons lancé en novembre dernier un appel à don de caravanes. Face au temps long pour créer des logements en zone sanctuarisée, nous pensons que cette solution souple peut soulager bien des situations. Encore faut-il que l'on récupère des caravanes. Pour renforcer le succès de cette opération nous souhaitons accueillir un stagiaire. *La fiche de poste est en pj.*

À ce jour, nous avons identifié deux lieux d'accueil situés dans deux départements différents (la Drôme et la Saône-et-Loire). Un troisième site pourrait également être envisagé en Val de Bithaine, en Haute-Saône, sur un espace déjà sanctuarisé et géré par nos partenaires de l'association A.E.P.O.H.* Pour rendre ce troisième lieu accessible aux caravanes, il serait toutefois nécessaire d'élargir le chemin d'accès, actuellement trop étroit.

Nous vous tiendrons au courant des prochaines avancées.

* Association pour un Espace Protégé des Ondes Hertziennes.

Objectif « Terre de ressourcement » : des bonnes nouvelles en cette fin d'année

Un nouveau lieu prometteur

La première bonne nouvelle est que nous avons un lieu très prometteur en région PACA. Il s'agit d'un projet comparable à celui de « Durbon » *, mais plus facilement réalisable, notamment grâce à un environnement plus facile d'accès et l'existence d'un bâti en meilleur état, quasi neuf ne nécessitant que des travaux d'adaptation.

Le retour de SOLIHA Provence

La deuxième nouvelle encourageante à partager concerne notre partenaire bailleur social, SOLIHA Provence, qui revient à nos côtés pour expertiser le site.

C'est donc un nouveau chantier d'importance qui s'annonce !

Nous devons toutefois prendre le temps nécessaire à cette expertise afin de confirmer pleinement la faisabilité du site. Nous poursuivons notre démarche avec une prudence maîtrisée et une détermination soutenue, en tenant compte de l'ampleur du travail qui reste à mener.

Dès que les éléments seront confirmés et que le projet pourra être présenté de manière solide, nous reviendrons vers nos adhérents avec des informations précises et fiables.

**Le projet Durbon (expertise 2019-2022) était un projet pilote conduit par l'ancienne Députée Michèle Rivasi et présidente de notre association qui avait pour objectif de créer un lieu de vie adapté aux personnes atteintes d'EHS-MCS dans les Hautes-Alpes. Il a connu de nombreuses phases d'étude et de blocages et n'a pas pu voir le jour.*

Objectif « foncière solidaire »

Nous travaillons aussi à la mise en place d'une foncière solidaire, un dispositif de financement qui permettra de soutenir des projets de logements, neufs ou rénovés, adaptés aux besoins de personnes en situation de vulnérabilité.

◆ COMES (COMITE-MEDICO SCIENTIFIQUE)

Mise à jour de la fiche « Prise en charge du patient électrohypersensible (EHS) et/ou chimicosensible (MCS) par le médecin de premier recours »

Ce document est un outil à la disposition des adhérents pour interpeller les médecins. Il vise à sensibiliser ces derniers insuffisamment informés sur le syndrome et à leur proposer de prendre contact avec notre association. *Doc en pj, sur internet : <https://asso-zonesblanches.org/le-comite-medico-scientifique-comes/>*

COMES Mardi 2 décembre – Intervention du Dr Frédéric Greco

Frédéric Greco a présenté devant un COMES élargi à d'autres professionnels de la santé l'étude exploratoire qu'il développe actuellement au sein du CHU de Montpellier. Celle-ci prévoit de comparer les résultats d'une IRM fonctionnelle entre 20 volontaires se déclarant EHS et 20 sujets témoins. L'appareil d'IRM sera spécialement ajusté afin de réduire au maximum l'exposition aux champs électromagnétiques pulsés et un accompagnement spécifique est prévu pour accompagner les personnes EHS. L'objectif est d'étudier le système nerveux et d'avoir une meilleure idée clinique des maux de tête chez les personnes EHS dont on sait que 65% ont un terrain migraineux (hors standard). Cette étude financée par l'ANSES permet le défraiement des personnes. L'inclusion dans l'étude est envisagée dans le courant 2026. A terme, cette étude pourrait aboutir à une prise en charge des personnes EHS à travers la classification internationale des céphalées, un pas vers la reconnaissance.

A suivre ...

◆ RECONNAISSANCE

Un combat judiciaire essentiel pour les EHS-MCS – à ne pas manquer

Depuis 17 ans, Philippe Tribaudéau atteint d'EHS-MCS, se bat pour un droit fondamental : vivre dans un environnement compatible avec sa santé. Constraint de vivre en zone blanche, il a obtenu en 2024 une première reconnaissance judiciaire de l'EHS, ensuite annulée en appel. Son combat se poursuit aujourd'hui devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avec un coût : frais d'avocat, de procédures ...

AZB le soutient depuis de nombreuses années, sur le terrain comme juridiquement. Nous avons rencontré à plusieurs reprises les préfets pour défendre sa situation, préserver sa zone blanche et faire valoir les droits des personnes EHS-MCS et un rendez-vous avec la nouvelle Préfète des Alpes-de-Haute-Provence a été demandé sur janvier 2026.

Ce combat exemplaire dépasse largement le cas de Philippe, il concerne tous nos adhérents. Il pose une question centrale : les personnes EHS-MCS ont-elles le droit fondamental de vivre à l'abri des pollutions électromagnétiques et chimiques ?

Le combat de Philippe est aussi le vôtre, une victoire devant la CEDH ouvrirait la voie à la reconnaissance de l'EHS-MCS, à la création de zones blanches pérennes et à la défense d'un droit humain fondamental.

C'est donc une bataille collective, cruciale, à ne pas manquer.

Vous pouvez : lire son parcours judiciaire <https://www.uneterrepourleehs.org/billets/140-1/cagnotte-pour-le-combat-judiciaire-de-philippe-tribaudeau-ehs>

Participer à sa cagnotte sur le site " Le pot commun" : <https://www.lepotcommun.fr/pot/ruh7mi6z>

Donner par chèque à l'adresse suivante : Philippe Tribaudeau chez Laure Birgy, 25 rue du Glissoir, 04200 Sisteron.

Fin de vie, l'agonie silencieuse des personnes EHS : le parcours tragique de Virginie

Virginie nous avait fait l'amitié et la confiance d'autoriser notre association à diffuser ses illustrations pour soutenir notre action. Sa sensibilité artistique, sa justesse inspirée et sa générosité continueront d'accompagner notre engagement.

Les personnes qui l'ont entourée jusqu'au bout ont souhaité témoigner de la réalité de son parcours, marqué par la double épreuve de la maladie et de son électrohypersensibilité. Elles ont rédigé une **lettre ouverte** afin d'alerter les institutions, les professionnels et les associations sur les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes EHS/MCS, et sur les lacunes persistantes dans leur accompagnement.

Cette lettre retrace son parcours et exprime, en sa mémoire, une demande forte de prise en compte, de dignité et de droits pour toutes les personnes vivant avec une électro ou chimico-hypersensibilité.

Extrait :

« Madame, Monsieur

Madame Virginie JURDIC, personne électro et chimico hyper sensible (EHS/MCS) est décédée le 24 juillet 2025 au centre hospitalier de Montbrison. Elle souffrait d'un syndrome d'intolérance aux champs électro magnétiques (SICEM) accompagné d'une intolérance aux produits chimiques (MCS). Depuis 2019, elle développait par ailleurs une maladie très grave qui lui a permis d'être reconnue comme étant en situation de handicap par la Maison Loire Autonomie (MDPH de la Loire). Son parcours de vie reflète la situation des personnes électro et chimico hypersensibles. En sa mémoire et pour toutes les personnes dans sa situation, nous nous devons d'alerter les pouvoirs publics, les professionnels du soin et services d'aide à la personne pour une réelle prise en compte de leur situation de souffrance et d'isolement. ».

Retrouvez la lettre dans son intégralité sur notre site internet : <https://asso-zonesblanches.org/les-souffrances-et-la-precarite/>

LES ADHESIONS 2026 seront ouvertes à partir du 1^{er} janvier

**Adhérer, donner, soutenir : votre engagement est notre force citoyenne
et la condition de la poursuite de nos actions.**

Adhérer dès le début de l'année est déterminant pour la solidité de notre trésorerie et nous permet d'agir plus sereinement tout au long de l'année.

Rappel : vos adhésions et dons donnent droit à réduction d'impôts.

En Pi : bulletin d'adhésion 2026 – Paiement possible en plusieurs chèques.

 Merci pour votre soutien, L'équipe d'AZB.